**Motion présentée au CA du lycée --------------------- le -----/----/2021**

**par les élus SNES- FSU du lycée -------------- soutenue par les élus …..**

 La Région n’a de cesse d’affirmer son engagement et son soutien auprès des établissements. Pour ce faire, elle se doit d’assurer le bon fonctionnement des lycées en 2022 afin que tous les élèves puissent étudier et être accueillis dans de bonnes conditions matérielles propices à leur développement personnel et à la construction de leur projet d’avenir.

 La dotation globale de fonctionnement affectée au lycée --------------------- ne semble malheureusement pas remplir cet objectif affiché. Pour l’exercice 2022, elle affiche une baisse de ------- : nous regrettons cet état de fait.

 Cette diminution a pour conséquence d’impliquer des prélèvements à hauteur de ---------------- euros sur le fonds de roulement, ils sont supérieurs à ce qu’ils auraient dû être. Cette tactique visant à diminuer la dotation globale des établissements pour les obliger à effectuer un prélèvement sur les fonds de roulement avait déjà été faite par la précédente majorité dans de nombreux établissements de la région, et ce durant plusieurs années. Le procédé utilisé à nouveau cette année dans notre établissement interroge sur la sincérité des annonces et des objectifs de la Région. D’autant que les directives de l’État obligent les lycées à conserver un fonds de roulement.

 Nous demandons que la DGF du lycée soit de -----------------------c’est-à-dire au niveau où elle était en 2021